



RAPPORT FINANCIER

Exercice Comptable 2021-2022

Ma fonction de Trésorier de la Fédération me confère la prérogative de vous présenter la synthèse des comptes financiers pour l'exercice 2021-2022.

La comptabilité reste un principe incontournable de toute activité. C'est l'image au 30 Juin de la santé financière de votre Fédération. Comme vous le rappelle chaque année Monsieur Roucoux notre Expert-Comptable.

Les comptes annuels 2021-2022, font apparaître
un résultat net positif de + **14 957€**

L'exercice 2021-2022 a été marqué par le coût des dégâts qui s'élèvent désormais à 470 000€ avec les honoraires et expertises.

Dans ce bilan, il est à noter que le pôle environnement rapporte près de 217 000€.

Le suivi du poste client très rigoureux permet de diminuer fortement les créances. A cela s'est ajouté une baisse des frais fixes.

C'est une année comptable que je qualifierai de satisfaisante compte tenu des dégâts qui plombent la situation. Et encore, chaque administrateur, chaque personnel de votre Fédération, œuvre au jour le jour pour conserver votre confiance, pour défendre vos intérêts.

Vous trouverez en annexe, le rapport de notre commissaire aux comptes Mr Belhabchi.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023-2024

Conformément à l'article 11 des statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs, je vais vous faire part du budget préparé par la Commission des Finances et voté par le Conseil d'Administration.

Pour information, le budget que vous allez voter est transmis à Monsieur Le Préfet.

A cet effet, et sans préjudice des obligations prévues au deuxième alinéa de l'article L. 421-10, le Président fait parvenir au Préfet, à sa demande, toutes informations sur les actions conduites par la Fédération.

Les observations éventuelles du Préfet sont portées, dans les meilleurs délais, à la connaissance du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Vous l'aurez sans doute compris, les efforts, la rigueur, l'anticipation encore, l'innovation toujours, sont toujours Les axes de travail de la structure fédérale.

Il est maintenant nécessaire de rappeler l'article 10 de nos statuts, qui indique :

« L'exercice comptable commence le 1er Juillet et se termine le 30 Juin. »

Ce budget est en tout point conforme aux missions que nous confient la Loi et les textes réglementaires.

Il a été élaboré et constitué à partir des principes suivants :

- Cotisation adhérent (timbre fédéral) : 106.50€
- Cotisation à l'hectare par massif :
 - Secteur 1 = 0.65€/ha
 - Secteur 2 = 0.95€/ha
 - Secteur 3 = 1.15€/ha

+5% indexés sur le taux de progression de l'indice des prix à la consommation

Avec un plancher/un minimum de 350€

Et

Avec un plafond / un maximum de 4 700€

- Contribution formule B : 10 € par adhérent

Les cotisations Plan de chasse 2023-2024 sont inchangées par rapport à la saison précédente :

Uniquement pour information

Chevreuil : **18€**
Biche / Faon : **80€**
Cerf / Daguet : **100€**
Mouflon : **30 €**
Daim : **39 €**

+15€ de bracelet (dispositif) soit 33€
+15€ de bracelet (dispositif) soit 95€
+15€ de bracelet (dispositif) soit 115€
+15€ de bracelet (dispositif) soit 45€
+15€ de bracelet (dispositif) soit 54€

L'existence d'un permis temporaire 9 jours et d'un permis temporaire 3 jours a pour corollaire les cotisations fédérales réduites suivantes :

Cotisation adhérent 9 j : 30 €
Cotisation adhérent 3 j : 15 €